

Tarifs de redevance incitative des ordures ménagères applicables au 1^{er} janvier 2023

1/Tarifs applicables aux ménages (prix en euros non assujettis à TVA)

Ménages collectés en points d'apport volontaire publics

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 l (*) (par an)	16	26	34	40	44	48	52
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	83,5 €	135,7 €	177,5 €	208,8 €	229,7 €	250,6 €	271,4 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, prix en euros)	192,5 €	244,7 €	286,5 €	317,8 €	338,7 €	359,6 €	380,4 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,22 €	5,22 €	5,22 €	5,22 €	5,22 €	5,22 €	5,22 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

* Nota : seule une demi-ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,61 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,65 €.

Utilisateurs de passage (ouverture d'une trappe au moyen de l'application SMD3 « Mon service déchets »)
: 1 écopoint par ouverture d'une trappe (chaque écopoint est facturé 5,22 €).

Ménages collectés en bacs sur des communes en service de porte à porte

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Taille standard du bac (*) (en litres)	120	120	120	120	120	120	120
Nombre de levées forfaitaires (par an)	8	13	17	20	22	24	26
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €	109 €
Forfait de levées annuelles (en euros)	150,9 €	221,4 €	277,7 €	320,0 €	348,2 €	376,4 €	404,6 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, prix en euros)	259,9 €	330,4 €	386,7 €	429,0 €	457,2 €	485,4 €	513,6 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 120 l (en euros)	10,44 €	10,44 €	10,44 €	10,44 €	10,44 €	10,44 €	10,44 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Les ménages collectés en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux ménages collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de levées.

2/ Tarifs applicables aux professionnels, administrations et associations produisant des déchets assimilés à ceux des ménages et collectés dans les mêmes conditions que les ménages (prix en euros non assujettis à TVA)

Professionnels, administrations et associations collectés en points d'apport volontaire publics

Nombre d'ouvertures forfaitaires annuelles d'une trappe de 60 l (*)	16
Abonnement annuel (**) (en euros)	82 €
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	83,5 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, en euros)	165,5 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,22 €

*Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,61 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,65 €.

** Nota : en cas de pluralité de points de production sur la même commune, facturation d'un seul abonnement et d'un seul forfait, sinon, facturation d'un abonnement et d'un forfait par point de production

Professionnels, administrations et associations collectés en bacs sur des communes en service de porte à porte

Taille du bac au choix (en litres)	120	240	360	660	750
Nombre de levées forfaitaires annuelles	8	8	8	8	8
Abonnement (en euros) (*)	82 €	82 €	82 €	82 €	82 €
Forfait de levées annuelles (en euros)	150,9 €	301,8 €	452,7 €	829,95 €	943,12 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, en euros)	232,9 €	383,8 €	534,7 €	911,95 €	1 025,12 €
Prix de la levée supplémentaire (eneuros)	10,44 €	20,88 €	31,32 €	57,42 €	65,25 €

** Nota : en cas de pluralité de points de production sur la même commune, facturation d'un seul abonnement et d'un seul forfait, sinon, facturation d'un abonnement et d'un forfait par point de production*

Les professionnels, administrations et associations peuvent utiliser les déchèteries pour leurs autres déchets au tarif en vigueur suivant les filières concernées. Ces tarifs font l'objet d'une délibération distincte, et sont révisés annuellement.

1/ Professionnels, administrations et associations redevables de la redevance incitative et utilisant le service des déchèteries

La facturation est directement proportionnelle aux quantités de déchets déposées en déchèterie. Les filières prises en charge par les éco-organismes sont gratuites. Pour les autres, les tarifs applicables sont les suivants :

Catégorie de déchets	Tarif HT
Déchets verts	8,05 €HT/m ³
Inertes	8 €HT/m ³
Bois	10,10 €HT/m ³
Tout-venant	32,78 €HT/m ³
Sac de PSE	5 €HT/m ³
Déchets diffus spéciaux	0,66 €HT/kg
Métaux et cartons	Gratuit

Le taux de TVA applicable est de 20 %.

2/ Professionnels, administrations et associations utilisant les services du SMD3 exclusivement en déchèterie

Les professionnels, administrations et associations utilisant les services du SMD3 exclusivement en déchèterie doivent s'acquitter d'un abonnement d'un montant de 49 € HT/an qui couvre l'enregistrement de leur dossier et l'édition des badges nécessaires à l'accès aux installations.

Ils sont ensuite facturés pour leurs apports dans les conditions décrites au 1/ ci-dessus.

3/ Professionnels, administrations et associations collectés en bacs individuels en collectes spécifiques sur des communes collectées en points d'apport volontaire

Les professionnels, administrations et associations collectés en bacs individuels pour leurs déchets assimilés s'acquittent d'un abonnement de 235 € HT (TVA applicable au taux de 20 %).

Ils sont ensuite facturés par application d'un prix au litre multiplié par le volume total des bacs levés suivant la fréquence de collecte choisie.

Le prix au litre peut varier de 0.08 € HT à 0.15 € HT (TVA applicable au taux de 20 %) en fonction de l'éloignement du point de collecte par rapport au quai de transfert, de la quantité de déchets collectés et du nombre de professionnels, administrations ou associations collectés sur le secteur aux mêmes fréquences.

Le tarif applicable est indiqué au demandeur préalablement à sa souscription au service. Il fait l'objet d'une acceptation écrite par le demandeur préalablement au démarrage de la prestation.

4/ Professionnels, administrations et associations collectés en bornes privées

Les professionnels, administrations et associations peuvent demander à bénéficier de bornes dédiées à leurs activités.

Dans ce cas, ils s'acquittent d'un abonnement annuel de 235 € HT (TVA applicable au taux de 20 %) par site d'installation des bornes si tous les flux sont gérés en bornes privées et de 153 € HT (TVA applicable au taux de 20 %) si le professionnel, l'administration ou l'association est déjà redevable de la redevance incitative pour ses déchets assimilés.

Les bornes font l'objet d'une location annuelle proratisée en fonction de la date d'installation ou de désinstallation au tarif suivant :

Référence	Désignation borne	Coût de location annuel (€HT)
1	SMALL 1500 litres	310
2	SMALL 2100 litres	330
3	SMALL 2700 litres	360
4	New City 2250 litres	340
5	New City 3000 litres	380
6	New City 3750 litres	420
7	Cube 5000 litres	480
8	Cube Hat 6000 litres	590
9	Option contrôle d'accès selon modèle	200

Le taux de TVA applicable est de 20 %.

La location d'une borne pour les déchets résiduels permet la mise à disposition de deux bornes de recyclables (verre carton ou emballages et papiers) sans frais supplémentaires.

Des coûts d'installation et de repli des bornes sont facturés de la façon suivante :

Frais d'installation des bornes (par tranche de 4 bornes au maximum) : 220 € HT (TVA applicable au taux de 20 %)

Frais de repli/désinstallation (par tranche de 4 bornes maximum) : 220 € HT (TVA applicable au taux de 20 %)

Les enlèvements de déchets sont ensuite facturés au litre sur la base des relevés effectués par les sondes ou par l'opérateur suivant les conditions définies au contrat de collecte. Le prix au litre peut varier de 0.04 € HT à 0.09 € HT (TVA applicable au taux de 20 %) en fonction de l'éloignement du point de collecte par rapport au quai de transfert, de la quantité de déchets collectés et du nombre de professionnels, administrations ou associations collectés sur le secteur aux mêmes fréquences.

Les jeux de clés supplémentaires sont facturés 16 € HT (TVA applicable au taux de 20 %) pour 2 clés.

Les lavages de borne effectués en supplément de ceux indiqués au contrat et demandés par le professionnel, l'administration et l'association sont facturés 60 € HT (TVA applicable au taux de 20 %) par borne.

Le tarif applicable est indiqué au demandeur préalablement à sa souscription au service. Il fait l'objet d'une acceptation écrite par le demandeur préalablement au démarrage de la prestation.